

*Article 43 du Règlement***LA SITUATION ÉCONOMIQUE****LE TAUX ÉLEVÉ DE FAILLITES DANS LE SECTEUR DES PETITES ENTREPRISES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, si le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) qui monte sur ses grands chevaux se calmait un instant, je proposerais une motion relative à une affaire très urgente en vertu de l'article 43 du Règlement.

Étant donné que le relèvement généreux des taux d'es-compte fera augmenter le prix des emprunts et portera par conséquent les hommes d'affaires à emprunter moins qu'ils ne le feraient dans des circonstances normales, ce qui aura pour effet d'accroître encore plus le chiffre record de faillites enregistrées dans le secteur des petites entreprises et étant donné qu'une enquête récente indique que plus de 95 p. 100 des demandes d'emprunts présentées par des directeurs de petites entreprises, en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises, ont été rejetées en raison du manque d'esprit d'initiative dont a fait preuve le gouvernement dans la promotion du programme et du manque de coopération de la part des banques à charte, je propose, avec l'appui du député d'Ottawa-Centre (M. de Cotret):

Que la Chambre demande au ministre des Finances d'inciter les banques à charte à appliquer dans leur pleine mesure les dispositions de la loi sur les prêts aux petites entreprises, à modifier la loi et à en promouvoir l'application en adoptant des amendements visant à autoriser les prêts de capital-risque aux petites entreprises à un taux préférentiel.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1412)

LES TRANSPORTS**L'ACHEMINEMENT DU GRAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, le CP a refusé de collaborer avec le gouvernement du Canada pour financer la réparation des wagons couverts, ce qui nous permettrait de transporter davantage de céréales.

Comme notre capacité de transport des céréales a décliné, ce qui coûte 700 millions par an à l'économie canadienne, et comme le précédent qu'a établi la Chambre en légiférant pour forcer le retour au travail de certains employés, je propose appuyé par le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin):

Que la Chambre demande au ministre des Transports de présenter un bill visant à obliger par voie de législation le CP à retourner au travail et à transporter des céréales pour les agriculteurs du Canada.

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime pour mettre en délibération une motion de ce genre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN**LE RÔLE DES TRANSPORTEURS AÉRIENS NATIONAUX DANS LA CIRCULATION RÉGIONALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement.

Comme le chef de l'opposition a semblé adopter hier une politique préconisant l'exclusion d'Air Canada des lignes aériennes régionales au sud-ouest et au nord de l'Ontario, appuyé par le député de Wellington (M. Maine), je propose:

Que la Chambre affirme qu'à son avis on ne devrait pas interdire aux transporteurs aériens nationaux de jouer un rôle dans la circulation aérienne régionale.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre pour mettre en délibération une motion de ce genre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS**LES LIGNES DE CHEMIN DE FER DEVANT FAIRE L'OBJET D'AUTRES ÉTUDES SELON LA COMMISSION HALL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement.

Puisqu'il y a lieu de soupçonner qu'en dépit des consignes de M. le juge en chef Emmett Hall, certaines lignes de chemin de fer n'ont pas fait l'objet des études prévues et que le service y laisse fort à désirer, ce qui sans doute permettra d'imposer d'office la fermeture de ces lignes sans même entendre les griefs des habitants des lieux, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que le ministre des Transports crée un comité parlementaire chargé d'effectuer une enquête complète et approfondie sur les dispositions injustes, semble-t-il, qui ont été prises pour la partie du réseau au sujet de laquelle M. le juge en chef Emmett Hall réclamait une étude.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.